



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES						
		h3	habitation multifamiliale	■			
h4	habitation en commun	■(a)					
p1	communautaire récréatif		■				
u1	utilité publique légère		■				
LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	4	0			
	Nombre de logements	max.	12	0			
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■				
	Jumelée						
	Contiguë						
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	3	--			
	Largeur minimum	(m)	7	--			
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--			

TERRAIN						
Superficie minimum	(m ²)	1000	--			
Largeur minimum	(m)	20	--			
Profondeur minimum	(m)	24	--			

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES						
		Avant minimum	(m)	3	--		
Avant maximum	(m)	--	--				
Latérale minimum	(m)	2	--				
Total des deux latérales minimum	(m)	6	--				
Arrière minimum	(m)	6	--				
Espace naturel	(%)	--	--				
Rapport espace bâti / terrain	max.	0,5	--				
Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--				
Nombre de logement / hectare	max.	--	--				

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	(1)					
	(2)					
	(3)					

ZONE:	Hc 625
<i>Résidentielle de forte densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement permis une maison de retraite

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite
(2) PIIA 002 - Implantation en montagne
(3) Les dimensions et superficie de terrain varient selon que le terrain est situé en secteur riverain ou non et selon qu'il est desservi ou partiellement desservi - se référer au règlement de lotissement

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme